

Arrêté N° 2023-221

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

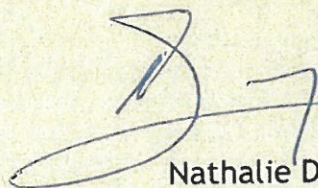
Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « Licence professionnelle métiers de la GRH : Assistant, Parcours Collaborateur en Gestion des Ressources Humaines », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 19 juillet 2023

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER



Licence professionnelle métiers de la GRH : Assistant  
 Parcours Collaborateur en Gestion des Ressources Humaines

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	GAY Claudine MCF	MOULETTE Pascal MCF	NOVAK Matthieu In Situ France
		LEFEUVRE Sonia MCF	MORACCHINI Isabelle Cabinet Isabelle Moracchini
		Suppléant.e : TRALONGO Stéphanie MCF	Suppléant.e : BARTHELEMY Sandrine Seca

Annexe arrêté n°2023-221